



Les fonctions culturelles :

des dynamiques régionales différenciées
qui accompagnent le boom de l'emploi

En 1999, l'emploi dans les fonctions culturelles occupait un peu plus de 315 000 personnes en France, soit 1,4% de l'emploi total. Entre 1982 et 1999, il a progressé de 74%. Les fonctions culturelles sont inégalement réparties sur le territoire, avec une hypertrophie de la région francilienne. Près de la moitié sont exercées par des diplômés de l'enseignement supérieur. Le contrat à durée déterminée s'est développé : il concernait un emploi culturel sur cinq en 1999, contre à peine un sur dix en 1990. Avec près de 6 200 emplois culturels en 1999, la Lorraine se situait au douzième rang des régions françaises.

Pour étudier l'emploi culturel, on peut utiliser une approche par professions culturelles ou une approche par secteurs d'activité culturels. Ces deux approches nous ont semblé trop restrictives. Dans cette étude, nous avons utilisé le concept de fonctions culturelles, qui sont les professions culturelles définies sur le champ des secteurs d'activité dans lesquels ces professions sont fortement représentées [cf. encadré "Une nouvelle nomenclature : les fonctions culturelles"].

En 1999, en France métropolitaine, un peu plus de 315 000 personnes occupent un emploi dans des domaines aussi divers que l'audiovisuel et le spectacle, les arts plastiques et les métiers d'art, les activités littéraires, l'enseignement artistique, la documentation, et l'architecture. Cela représente 1,4% de l'emploi total.

De plus en plus de contrats à durée déterminée

Les hommes occupent la majorité des emplois culturels. Cependant, de plus en plus de femmes travaillent dans le domaine de la culture. Elles sont 37% en 1999, elles n'étaient que 31% en 1982.

Par ailleurs, en 1999, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent presque la moitié des effectifs culturels et les personnes sans diplôme environ 6%. En 1982, un quart seulement des personnels de la culture possédaient un diplôme du supérieur, et un sur cinq n'avaient aucun diplôme. L'augmentation du nombre de diplômés dans les emplois culturels est à l'image de l'évolution observée dans l'ensemble de la population.

Dans la sphère culturelle, si le contrat à durée indéterminée (CDI) est encore le contrat le plus courant, le contrat à durée déterminée (CDD) concerne 21% des emplois culturels en 1999, contre seulement 9% en 1990. D'une façon générale, jusqu'au début des années 80, le CDI était la norme. Dans les années 80-90, les modes de recrutement changent et les contrats de travail se multiplient. Le CDD remplace de plus en plus souvent la période d'essai.

Envolée de l'emploi dans le spectacle vivant

Entre 1982 et 1999, l'emploi dans les fonctions culturelles augmente de 74,2%, contre 8,6% pour l'emploi total. La hausse

de l'emploi culturel est plus importante entre 1982 et 1990 (+4,8% par an) qu'entre 1990 et 1999 (+2,1% par an) dans la mesure où le nombre d'emplois est relativement faible en 1982.

Par ailleurs, les évolutions de l'emploi culturel sont très différentes selon les régions. En Languedoc-Roussillon, les effectifs culturels ont plus que doublé entre 1982 et 1999. Dans les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Bretagne et Île-de-France, les évolutions sont supérieures à 80%.

Dans les années quatre-vingt, le secteur de la culture se développe considérablement. La politique culturelle et la montée de la demande culturelle des ménages se traduisent par un essor de l'offre culturelle suivi d'une forte augmentation du nombre d'emplois culturels. Dans le domaine du spectacle vivant notamment, la hausse est considérable. Le nombre d'emplois a été multiplié par un peu plus de deux entre 1982 et 1999. En 1999, on compte près de 109 000 emplois dans le spectacle vivant, ce qui représente plus du tiers des emplois culturels. En particulier, le nombre d'assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels a été multiplié par quatre entre 1982 et 1999 et le nombre d'artistes dramatiques par trois.

Les fonctions culturelles sont rassemblées, selon leurs caractéristiques (situation géographique, diplômes, contrats de travail, etc.), en six groupes [cf. Encadré "Typologie"].

Le spectacle vivant : place aux jeunes

Dans les métiers du spectacle vivant, les jeunes de moins de 35

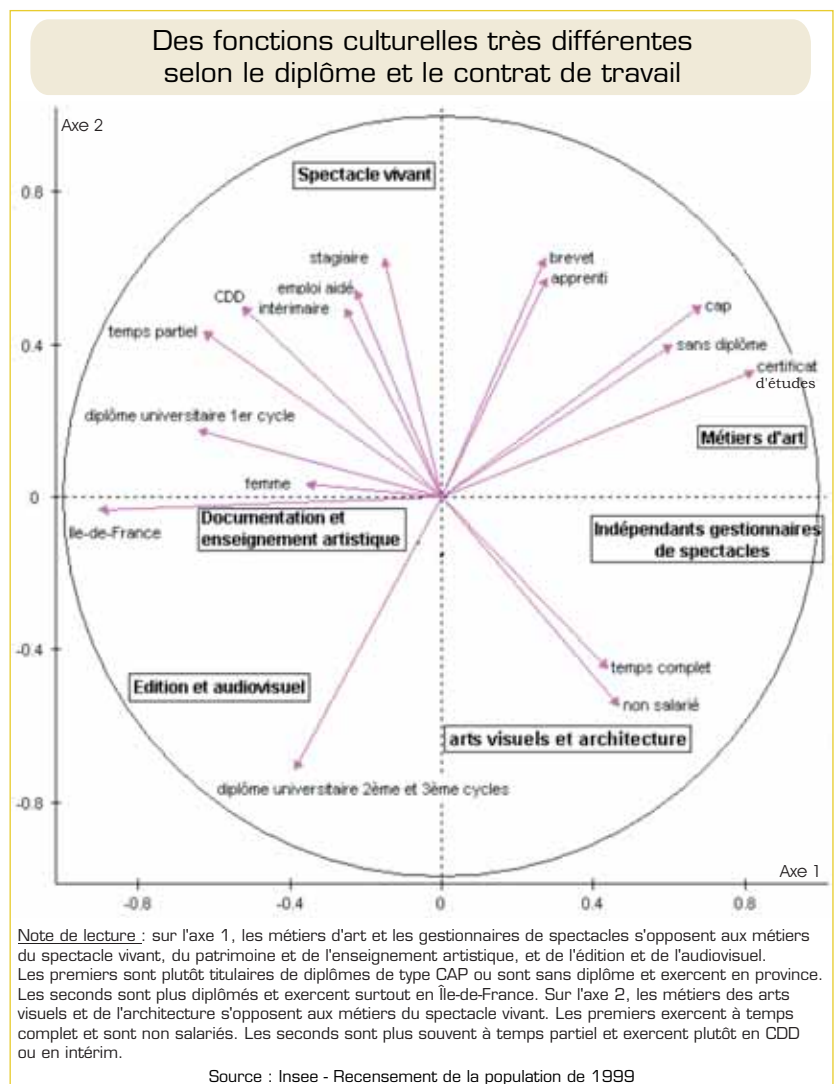
ans représentent la moitié des effectifs. Ces professions sont souvent peu diplômées. Leur situation est plus fragile. Ils disposent de contrats relativement précaires de type CDD, emplois aidés ou en intérim et sont plus souvent à temps partiel.

L'édition et l'audiovisuel : tendance parisienne

Les métiers de l'édition et de l'audiovisuel sont centralisés en Île-de-France. Ils sont caractérisés par une forte proportion de diplômés

de l'enseignement supérieur, contrairement aux métiers du spectacle vivant, et de jeunes de 20 à 40 ans. Les emplois offerts dans ces professions sont souvent à temps partiel ou en CDD. Dans les secteurs de l'édition et de l'audiovisuel, il n'est en effet pas facile d'obtenir un contrat stable, comme dans le spectacle vivant.

Depuis 1990, la situation de ces professions s'est fragilisée. En 1999, la moitié des emplois sont en CDI, alors qu'ils étaient plus des deux tiers dans ce cas en 1990.



Le spectacle vivant en forte expansion entre 1982 et 1999

Groupes de fonctions culturelles	Nombre d'emplois en 1999	Taux de croissance entre 1982 et 1999 (%)
Spectacle vivant	108 600	144,5
Édition et audiovisuel	92 300	117,9
Métiers des arts visuels et de l'architecture	45 900	24,3
Patrimoine, musées, archives et enseignement artistique	35 400	55,8
Métiers d'art	21 400	26,9
Gestionnaires de spectacles	11 600	-34,3
Total	315 200	74,2

Source : Insee - Recensements de la population de 1982 et de 1999

Les métiers des arts visuels et de l'architecture plutôt diplômés

Près des deux tiers des créateurs indépendants sont détenteurs de diplômes universitaires. Contrairement aux architectes libéraux, les artistes plasticiens et les photographes indépendants peuvent exercer leur métier sans diplôme particulier, même si certains peuvent avoir suivi des cursus artistiques (École des Beaux-arts). Depuis 1982, la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans ces professions a toujours progressé continuellement. De 34% en 1982, elle atteint 63% en 1999.

Ces indépendants sont également plus âgés que la moyenne. Ils travaillent véritablement dans leurs cœurs de métier : les activités d'architecture, de photographie et les activités artistiques.

Les professions du patrimoine, des musées et des archives, et les professeurs d'art : place aux femmes

Parmi les professions du patrimoine, des musées, des archives et de l'enseignement artistique,

les deux tiers sont exercées par des femmes. Ces emplois sont occupés principalement par des diplômés, notamment de deuxième ou troisième cycle universitaire. Ces professions culturelles, que l'on rencontre plus particulièrement dans les associations, les bibliothèques, les musées et les établissements d'enseignement artistique, sont exercées soit dans la fonction publique, soit en CDI et confèrent donc une plus grande stabilité.

Par ailleurs, le tissu associatif, en essor depuis 1982, offre ainsi un débouché supplémentaire à ces professions, qui sont 21% à travailler dans des associations en 1999, contre 7% seulement en 1982.

Les métiers d'art : compétences techniques requises

Parmi les artisans d'art et les ouvriers d'art, seulement 12,5% d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ces métiers à dominante technique impliquent des diplômés à dominante technique également. Le CAP est ainsi détenu par plus du tiers des artisans et ouvriers d'art. La moitié d'entre eux sont non salariés, à la tête de peti-

tes entreprises artisanales. Ces professions sont plutôt exercées en province, dans des secteurs tels que la bijouterie et l'horlogerie, l'ébénisterie, et l'imprimerie.

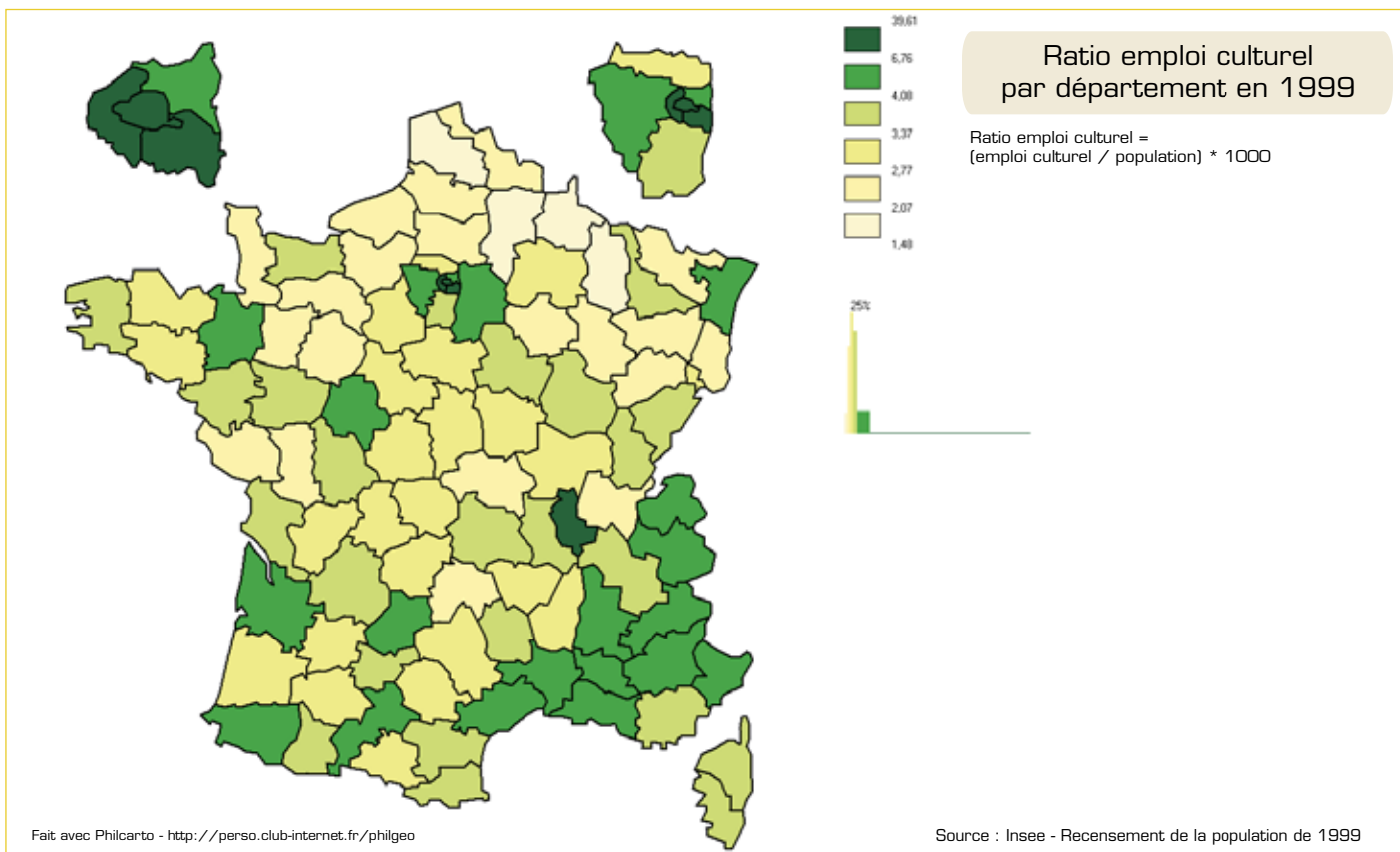
Les gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs

Les gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs qui exercent en indépendants, sont souvent peu diplômés. Seulement 14,3% d'entre eux sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Deux sur cinq ont plus de 45 ans. Ils sont pour la plupart des hommes et exercent plus particulièrement en province.

Hypertrophie de la région francilienne

La répartition des emplois dans les fonctions culturelles entre régions françaises fait apparaître une forte concentration dans trois d'entre elles : Île-de-France (46%), Rhône-Alpes (8,4%) et Paca (6,7%), qui regroupent 61,1% des emplois en 1999.

En 1999, avec près de 6 200 emplois dans les fonctions culturelles, soit 0,8% de l'emploi régional, la



Savoir plus :

- L'économie de la culture en Europe, KEA European Affairs, Media Group, MKW Wirtschaftsforschung GmbH pour la Commission européenne, novembre 2006.

- L'emploi dans le secteur culturel en 2004, Frédérique Patureau, Yves Jauneau, les Notes de l'Observatoire de l'Emploi Culturel, n°44, mai 2006.

- Secteur culturel, métropolisation et centralités urbaines : le cas de l'Île-de-France, Catherine Baumont, Céline Boiteux-Orain, Université de Bourgogne, septembre 2005.

- **Toute la méthodologie associée à cette étude est disponible dans la version électronique de la publication :**

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/lor/publi/pub_elect/EL127/EL127.htm

Typologie : les six groupes de fonctions culturelles décrits dans l'étude ont été déterminés grâce à une analyse en composantes principales suivie d'une classification ascendante hiérarchique, menées sur les données au niveau France métropolitaine en 1999. Chaque groupe rassemble des fonctions culturelles qui se ressemblent, mais qui sont suffisamment éloignées de celles d'un autre groupe, d'après des caractéristiques telles que l'âge, le sexe, le diplôme, la région d'emploi, le contrat de travail et le temps de travail.

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2008

Lorraine se situe au douzième rang des régions françaises. De par l'importance de la presse quotidienne locale, les établissements tels que le RÉPUBLICAIN LORRAIN à Woippy ou encore l'EST RÉPUBLICAIN à Houdemont regroupent de nombreux emplois culturels. Par contre, les autres fonctions culturelles se répartissent dans de nombreux petits établissements : centres socioculturels, compagnies de théâtre, écoles de musique, cabinets d'architectes, etc.

En termes d'inégalité de répartition des emplois culturels, la Lorraine ne fait pas exception. En effet, la zone d'emploi de Nancy rassemble le tiers des emplois culturels. Si on lui ajoute celle de Metz, ces deux zones d'emploi regroupent à elles seules plus de la moitié des emplois culturels lorrains, notamment dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. À Nancy, on trouve également beaucoup d'architectes. Près de

la moitié d'entre eux travaillent dans cette zone d'emploi.

Entre 1982 et 1999, l'emploi culturel en métropole a été multiplié par 1,7, soit 134 000 emplois supplémentaires. La région Île-de-France a contribué pour moitié à cette croissance. En Lorraine, l'emploi culturel progressait de 38,7%, tandis que l'emploi total diminuait de 5,7%. En Lorraine, comme au niveau national, le domaine de l'audiovisuel et des spectacles est en nette progression. Le nombre de professeurs d'art augmente également. Il est multiplié par deux entre 1982 et 1999 et devient la profession culturelle la plus représentée en Lorraine en 1999.

■ Laurence LABOSSE

Une nouvelle nomenclature : les fonctions culturelles

Pour étudier l'emploi culturel, trois approches sont possibles. La première est une approche par profession. La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) est organisée en 455 postes, parmi lesquels une sélection de 24 postes est effectuée pour reconstituer les professions culturelles, qui constitue la nomenclature officielle du DEPS (Département des Études, de la Prospective et des Statistiques du Ministère de la culture et de la communication). L'inconvénient de cette approche est que toutes les professions culturelles ne sont pas forcément exercées dans des secteurs d'activité dits culturels. Par exemple, de nombreuses professions culturelles sont exercées dans des entreprises dont l'activité principale n'est pas culturelle (exemple : "organisations associatives non classées ailleurs").

La deuxième approche est une approche par secteur d'activité. Elle s'intéresse aux emplois dans les entreprises et organismes dont l'activité principale (définie par la NAF) est relative à la culture. L'inconvénient est alors que tous les actifs du secteur culturel n'exercent pas nécessairement une profession culturelle, exemple des secrétaires ou des comptables qui peuvent exercer leur métier dans un secteur culturel.

La troisième vise à adopter une logique fonctionnelle, autrement dit croiser professions et activités. Nous avons choisi d'adopter cette logique fonctionnelle dans notre étude.

Afin de définir au mieux le champ des fonctions culturelles, nous avons choisi de nous attacher à la problématique suivante : quels sont les secteurs d'activité employeurs des professions culturelles ?

Étant donné que les contenus des nomenclatures, professions et activités, ont la particularité d'évoluer dans le temps, l'analyse des dynamiques sur la période 1982-1999 nous a conduit à figer une nomenclature, celle des professions (champ DEPS), qui a en outre l'avantage de pas avoir évolué sur la période, contrairement aux nomenclatures d'activités (Naf 600, Naf 700). La méthode consiste alors à croiser les 24 professions "culturelles" (DEPS) avec des secteurs dits "créatifs", avec pour objectif d'aboutir à une nouvelle nomenclature fonctionnelle. Les secteurs "créatifs" sont les secteurs d'activité dans lesquels le nombre de professions culturelles est supérieur à 100 et la part des personnes exerçant une profession culturelle supérieure à 2,5%, et ce pour les années 1982 et 1999. Étant donné que les nomenclatures d'activités ont évolué entre 1982 et 1999, des regroupements de secteurs d'activité ont été opérés.